

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 23 novembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, Mme Denis, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 03-01 du 23 novembre 2023

POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2023 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS ET AVENANT – AIDES AUX PROJETS – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-II-02 du 14 février 2019 approuvant le schéma départemental « Cap'amateurs en Seine-Saint-Denis »,

Vu la délibération du conseil départemental n°2022-II-03 du 17 février 2022 approuvant le règlement 2022 du premier budget participatif départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 43 650 euros à la Commune de Clichy-sous-Bois pour l'Espace 93,
- 29 100 euros à la Commune d'Épinay-sur-Seine pour la Maison du théâtre et de la danse,
- 80 000 euros à la Commune de Noisy-le-Grand pour l'Espace Michel Simon,
- 25 000 euros à la Commune de Stains pour l'Espace Paul Eluard,
- 50 000 euros à la Commune de La Courneuve pour le Centre Culturel Jean Houdremont,
- 29 100 euros à la Régie autonome personnalisée Théâtre des Bergeries – Commune de Noisy-le-Sec,
- 19 400 euros à l'association Parti Poétique,
- 22 500 euros à l'association Garde-Robe,
- 23 000 euros à l'association Riposte ;

- ALLOUE les aides au projet suivantes :

- 10 000 euros à la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) de la Ville de Paris (EPCC) pour le projet AZIMUT, portail ressources des pratiques artistiques,



- 10 000 euros à l'association Extra-Muros, au titre du soutien au festival Ciné-banlieue, pour l'année 2023,
- 17 829 euros à l'association Mots et Regards, répartis comme suit : 17 442 euros en investissement et 387 euros en fonctionnement, pour son projet lauréat dans le cadre du Budget participatif de Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les communes de Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Stains, La Courneuve, et à la régie autonome personnalisée Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;

- APPROUVE l'avenant à la convention dont projet ci-annexé à conclure avec la commune d'Épinay-sur-Seine ;

- APPROUVE la convention dont projet ci-annexé, à conclure avec la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) de la Ville de Paris (EPCC) ;

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations Parti poétique, Riposte et Mots et regards ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant et lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.